

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2010-2011

5 JUILLET 2011

PROPOSITION DE RÉOLUTION

VISANT À CRÉER LA FONCTION DE LOGISTICIEN DE RECHERCHE AU SEIN DES
UNIVERSITÉS DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES(1)

—

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
PAR M. DIMITRI FOURNY.

—

(1) Voir Doc. n°222 (2010-2011) n°1

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé introductif de M. Elsen, co-auteur de la proposition de résolution	3
2	Discussion générale	3
3	Vote	4

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission a examiné au cours de la réunion du 5 juillet 2011(2) la proposition de résolution visant à créer la fonction de logisticien de recherche au sein des universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

1 Exposé introductif de M. Elsen, co-auteur de la proposition de résolution

M. Elsen déclare que cette proposition de résolution visant à créer la fonction de logisticien de recherche au sein des universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles est la traduction de demandes régulièrement exprimées par les milieux de la recherche.

Ce texte s'inscrit dans la déclaration de politique communautaire qui entend « favoriser le développement des infrastructures et des moyens de fonctionnement pour donner aux chercheurs des conditions de travail optimales », et de la note stratégique aux Gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne intitulée « Vers une politique intégrée de la recherche ».

Cette proposition de résolution vise à optimiser les conditions de travail de l'académique et du chercheur FNRS qui, au-delà de leur activité de recherche, sont surchargés par toute une série de tâches qui catalysent énormément de temps et d'énergie.

Pour prendre quelques exemples, c'est la recherche de financement, la coordination des activités de recherche, la valorisation et la diffusion des résultats de recherche, la maintenance et l'utilisation du matériel scientifique pointu, ou encore le

management des équipes administratives et techniques.

Ce texte vise à créer et à valoriser la fonction de logisticien de recherche mais également d'offrir des perspectives de carrière.

Le Parlement demande au Gouvernement :

- de solliciter le Conseil interuniversitaire francophone ainsi que le Fonds national pour la Recherche scientifique en vue de la remise d'un avis technique conjoint sur les modalités de création d'une telle carrière ;
- de procéder à une analyse de la portée budgétaire de la création de cette nouvelle carrière tenant compte des besoins déterminés par les universités francophones, tout en rappelant qu'elle se substituerait à une carrière existante mais devenue dépassée par les faits ;
- d'initier une concertation avec le Gouvernement fédéral afin de mener une réflexion sur les aspects relatifs au statut et à la pension de ce personnel ;
- de présenter au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles un rapport faisant état des différentes demandes précitées ;
- de créer, par décret, et si possible pour la rentrée 2012, dans le cadre budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles et sur base des avis rassemblés, la fonction de logisticien de recherche dont les missions seraient :
 - le soutien de la performance ;
 - le développement de la valorisation scientifique ;
 - le management des équipes administratives et techniques, par le soutien d'un développement professionnel continu, de la motivation et donc du bien-être au travail.

2 Discussion générale

Mme Khattabi signale que la démarche de cette proposition de résolution vise à identifier une problématique et à y trouver une solution. Il s'agit donc, dans les suites qui seront données à la proposition de résolution, de mettre en place les dynamiques nécessaires en y associant, notamment, les syndicats.

(2) Ont participé aux travaux de la Commission :

M. Collignon, Mme Kapompolé, M. Lenzini, M. Vervoort, Mme Yerna, M. Brotchi (Président), Mme Cassart-Mailleux, Mme de Coster-Bauchau, Mme Khattabi, Mme Saenen, M. Fourny, M. Gadenne

Ont assisté aux travaux de la Commission :

M. Elsen, M. Mouyard, M. Walry, membres du Parlement
M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur

M. Cole, représentant de la Cour des Comptes

M. Drakidis, conseiller au cabinet de M. le ministre Marcourt

Mme Lafontaine, collaboratrice au cabinet de M. le ministre Marcourt

M. Lurkin, collaborateur au cabinet de M. le ministre Marcourt

M. Pirenne, expert du groupe PS

Mme Lejeune de Schiervel, experte du groupe MR

M. Lesuisse, expert du groupe ECOLO

M. Zeller, expert du groupe cdH

Mme Yerna suppose que ce texte aboutira également auprès du Ministre de la Recherche.

Elle déclare que cette proposition de résolution vise essentiellement les universités mais elle estime qu'il serait intéressant d'envisager dans quelle mesure la réflexion pourrait être élargie aux Hautes Ecoles.

Mme de Coster-Bauchau regrette que le groupe MR n'ait pas été associé à cette proposition de résolution.

Par ailleurs, elle imagine que ce texte est adressé à M. le ministre Marcourt parce qu'il concerne le personnel de la recherche.

M. le ministre Marcourt répond qu'à partir du moment où le statut du personnel relève du ministre de l'Enseignement supérieur, il est nécessaire de l'interpeller.

Il pense également qu'il serait peut-être nécessaire de le charger de solliciter l'avis du Conseil Général des Hautes Ecoles (CGHE), en complément du CIUF, afin de répondre au souhait de Mme Yerna.

M. Elsen insiste sur la nécessité de faire en sorte que, au-delà des dispositions à prendre, la fonction soit considérée sur le terrain comme une valorisation. Par ailleurs, les organisations syndicales manifestent de l'intérêt pour la proposition de résolution et il faudra compter sur leur appui.

Quant à la nécessité d'associer les Hautes Ecoles, soulevée par Mme Yerna, il pense qu'au niveau statutaire, la problématique n'est pas identiquement la même entre les Universités et les Hautes Ecoles. Il faut peut-être dès lors procéder d'abord par étape et globaliser l'approche en bout de course.

Concernant la proposition de M. le ministre Marcourt de consulter le CGHE, **M. Elsen** estime qu'il va de soi que certains avis soient demandés complémentirement.

La discussion est close.

3 Vote

La proposition de résolution visant à créer la fonction de logisticien de recherche au sein des universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles est adoptée à l'unanimité des 12 membres présents.

Il est fait confiance au Président et au rapporteur pour la rédaction du présent rapport.

Le rapporteur,

D. FOURNY

Le Président,

J. BROTCHE